

Licence ANSO et licence AMS : un jeu dangereux !!

Alors que les syndicats viennent d'obtenir un engagement écrit de l'administration sur le lancement d'une négociation protocolaire en 2023, certains jouent avec le feu sur les licences ANSO et AMS.

La création de ces deux licences devait être inscrite à l'ordre du jour du CT DSNA du 6 octobre 2022.

A ce stade, ce n'est pas le cas : pourquoi ? et quelles sont les conséquences potentielles ?

Explications ...

Pourquoi ce report ?

Alors que le GT Licence ANSO a terminé ses travaux sur la licence ANSO et qu'il est presque à terme sur la licence AMS (qui concerne uniquement la vigie trafic de CDG et a été dissociée de la licence ANSO), certains jouent avec le feu en prétextant une certaine « perfection » ou plutôt pour tenter de récupérer la mise en expliquant que c'est leur version qui l'a emporté.

Tout le monde aura constaté l'offensive électorale du SNCTA qui aspire à représenter une partie du corps des TSEEAC, et qui ne se préoccupe nullement des équilibres de ce corps polyvalent.

Après avoir affiché quelques « points durs » comme l'écriture du nombre « 25 heures » pour la formation en Anglais et les aspects « RH », il espère pouvoir s'attribuer le mérite de l'action collective des syndicats, tout comme il a affiché les avancées in-

demnitaires (3,5% et prime d'intéressement) des TSEEAC contrôleurs ou de la VT de CDG que l'UNSA UTCAC a obtenu pour l'ensemble des TSEEAC ... après la levée du préavis par le SNCTA avec des avancées pour les seuls ICNA... comme si c'était lui qui les avaient eues.

Il compte, ainsi, récupérer le vote des TSEEAC de la VT de CDG, tout comme celui des TSEEAC contrôleurs auxquels il promet le corps unique de contrôleurs (vieille chimère jamais abordée en réunion).

Pour l'UNSA UTCAC, qui porte la licence ANSO depuis des années et plusieurs protocoles, ne pas créer ces licences aujourd'hui fait courir un risque inconsidéré et ne va pas dans le sens de l'équilibre du corps des TSEEAC.

Les autres OS disent en avoir conscience, mais suivent le SNCTA...

Quelles conséquences potentielles ?

Dans la mesure où il n'y aura probablement plus d'autre CT DSNA en 2022, le risque est grand que les négociations protocolaires débutent AVANT que la licence ANSO et la licence AMS soient créées.

L'ensemble des TSEEAC de la DSNA seraient alors menacés d'être privés d'une reconnaissance indemnitaire de leur licence ANSO, que l'UNSA UTCAC demande à la même hauteur que la licence de surveillance comme elle le fait pour les licences ATREEA et RQS.

L'administration aurait en effet beau jeu de prétexter que les licences ANSO et AMS n'existent pas (encore) pour :

- Retarder la mise en place d'un régime indemnitaire associé après que celles-ci auront été créées, ou même
- Limiter l'« avancée » consentie à la seule création des licences en renvoyant la mise en place du régime indemnitaire à la future hypothétique négociation protocolaire après 2027 !!

L'UNSA UTCAC estime que le risque encouru est trop important au vu des quelques améliorations à apporter à la licence AMS, qui pourront être mises en œuvre dans un deuxième temps s'il le faut vraiment.

L'égo d'un syndicat, ou ses buts électoralistes, ne doivent pas pénaliser l'ensemble des TSEEAC de la DSNA, et l'UNSA UTCAC estime que les licences ANSO et AMS doivent être créées MAINTENANT !!

L'UNSA UTCAC a donc demandé, pour limiter les dégâts, l'inscription, a minima, de la licence ANSO à l'ordre du jour du CT DSNA du 6 octobre prochain, et la convocation d'un CT/DSNA exceptionnel avec la licence AMS comme point unique, quand le GT aura remis ses conclusions.